

Location de matériel à l'unité Tarif A



Dénomination	Quantité disponible	Adhérents		Quantité louée
		Prix Caution	Tarif Location	
Tables	6	40,00 €	10,00 €	l'une
Assiettes (grandes)	100	100,00 €	20,00 €	les 100
		75,00 €	15,00 €	les 75
		50,00 €	10,00 €	les 50
		25,00 €	5,00 €	les 25
(Assiettes petites)	100	100,00 €	20,00 €	les 100
		75,00 €	15,00 €	les 75
		50,00 €	10,00 €	les 50
		25,00 €	5,00 €	les 25
Verres	100	100,00 €	20,00 €	les 100
		75,00 €	15,00 €	les 75
		50,00 €	10,00 €	les 50
		25,00 €	5,00 €	les 25
Verres à pied/Flûtes	100	100,00 €	20,00 €	les 100
		75,00 €	15,00 €	les 75
		50,00 €	10,00 €	les 50
		25,00 €	5,00 €	les 25
Couverts (couteaux, fourchettes, c à c et c à s)	400	200,00 €	25,00 €	les 400
		150,00 €	20,00 €	les 300
		100,00 €	15,00 €	les 200
		50,00 €	10,00 €	les 100
		25,00 €	5,00 €	les 50
Percolateurs	2	80,00 €	20,00 €	l'un
Sono 1 (Bose+enceintes+table mixage)	1	1 000,00 €	100,00 €	l'ensemble
Sono 2 (Bose seul)	1	600,00 €	60,00 €	l'ensemble
Sono 3 (petit combi)	1	400,00 €	40,00 €	l'ensemble
Sono 4 (ampli+ 2 enceintes)	1	300,00 €	30,00 €	l'ensemble

Location en lot "vaisselle complète selon nombre de convives"

Ce tarif comprend, pour chaque convive, verre à eau et à vin, flûte, assiette plate, assiette à dessert et couverts.

Dénomination	Quantité	Tarif A		Quantité louée
		Prix Caution	Tarif Location	
Pour 25 convives	25	125,00 €	25,00 €	les 25
Pour 50 convives	50	225,00 €	50,00 €	les 50
Pour 75 convives	75	350,00 €	75,00 €	les 75
Pour 100 convives	100	500,00 €	100,00 €	les 100



REGLEMENT DE LOCATION et PRET Vaisselles, couverts et Matériel Audio

La location implique l'acceptation du règlement ci-dessous.

L'association ChoréDanse et Loisirs met à disposition, sous forme de location et prêt, divers articles de vaisselles et matériel audio.

Vous trouverez en document annexe un tableau récapitulatif et tarifaire.

ARTICLE 1 :

L'association reste prioritaire sur la disponibilité de son matériel.

Dans le cas de plusieurs demandes reçues en même temps pour la même date, priorité sera donnée à la demande qui loue le plus d'éléments.

ARTICLE 2 :

Tout membre de l'association peut prétendre à cette location ; bénévoles permanents, adhérents, bénévoles occasionnels et salariés.

Les conditions diffèrent selon les catégories : voir tableau

ARTICLE 3 :

Lors d'une location, deux types de caution seront demandées au moment de l'enlèvement du matériel et rendues au retour de celui-ci, le cas échéant.

1) Caution pour le matériel : en fonction du matériel demandé (voir tableau ci-joint)

2) Caution dit « de propreté » s'élevant à 50€.

Un reçu vous sera remis pour chaque caution versée.

ARTICLE 4 :

Les assiettes et couverts sont conditionnés par 12 et devront être rendus de même.

Tout matériel devra être rendu propre et dans son emballage d'origine.

Tout matériel cassé ou endommagé lors de la location devra nous être mentionné lors de son retour.

La caution y afférent est celle indiquée sur le tableau ci-joint.

ARTICLE 5 :

Toute demande de location sera à faire minimum 15 jours avant l'enlèvement de celui-ci, et figurera sur le planning agenda (dans le tiroir du bureau) ainsi que sur le fichier Excel.

ARTICLE 6 :

Conditions d'enlèvement et du retour du matériel :

Lieu : salle Soeur Odile, 10 Bd Sadi Carnot, aux heures convenues avec la responsable de prêt.

La date de prêt et de retour du matériel sera indiqué sur un cahier dédié, et signé par l'emprunteur qui attestera avoir pris connaissance du règlement.

- Responsable, Yvelise, 06 33 28 99 30. Suppléante, Carole 06 70 25 18 70

ARTICLE 7 :

Le listing du matériel sera revu régulièrement.

L'association, par décision du bureau, se réserve le droit de :

-ne pas mettre en prêt certains articles jugés fragiles, couteux, ou par besoin.

-refuser un prêt ou une location à toute personne ayant précédemment rendu le matériel détérioré ou sale.